

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONS

Nombre de membres en exercice	: 19
Nombre de membres présents	: 14
Absents excusés ayant donné procuration	: 04
Absent et excusé	: 01

Date de la convocation : 05 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, **le jeudi 11 décembre à 20h00**, le Conseil Municipal de la commune de Mons, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de Mons, sous la présidence de Madame Véronique DOITTAU, maire de Mons.

14 membres étaient présents :

Hélène CAMPLO-ROBERT ; Véronique DOITTAU ; Jean-Luc FABRE ; Anne FERRAND ; Jérôme GALINON ; Alain GALY ; Françoise GARRIGUES ; Georges HENRY ; Jean-Claude LAFFONT ; Frédérique LION ; Mickaël NICOLAS ; Bernard PROUST ; Dominique SERRES ; Jean-François SOLA.

4 membres absents ayant donné procuration :

Maryse CEREDE a donné procuration à Hélène CAMPLO-ROBERT.

Sylvie COMPIN a donné procuration à Françoise GARRIGUES.

Éric GINESTET a donné procuration à Véronique DOITTAU.

Solange HOLLARD a donné procuration à Mickaël NICOLAS.

1 membre était absent et excusé :

Elodie AUMONIER.

Secrétaire de séance : Mickaël NICOLAS.

DELIBERATION N° 42/2025 RELATIVE A LA CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE RETRAITE AVEC LE CENTRE DE GESTION 31

Rapporteur : Madame Hélène CAMPLO-ROBERT

Madame le rapporteur rappelle que le service retraite du CDG31 propose dans le cadre de la convention qui lie le CDG31 et la Caisse des dépôts et consignations, les missions ci-dessous au bénéfice des collectivités qui le souhaitent :

- D'information aux employeurs territoriaux et aux actifs pour le compte de la CNRACL (Caisse Nationale des Agents des Collectivités Locales), du RAFP (Retraite Additionnelle de la Fonction Publique) et de l'IRCANTEC (Institution Complémentaire des Agents Non Titulaires de l'Etat et des Collectivités Publiques),

- D'accompagnement des employeurs territoriaux pour le compte de la CNRACL, du RAFP et de l'IRCANTEC,
- D'accompagnement des actifs et d'intervention, pour le compte des employeurs au titre de la CNRACL, sur les dossiers adressés à la Caisse des Dépôts et Consignations.

Dans le cadre de l'accompagnement des fonctionnaires CNRACL, le service retraite propose des Accompagnements Personnalisés Retraite (APR) de manière gratuite.

La commune de Mons adhère à la convention d'adhésion au service retraite du CDG31 depuis quelques années. Toutefois, la plateforme employeurs publics (PEP's) ayant évolué (suppression de certains services et ajout de la retraite progressive), la convention d'adhésion au service retraite sera résiliée au 31 décembre 2025 afin de proposer une version actualisée à compter du 1er janvier 2026.

La tarification suivante par type de dossier, conformément à la délibération n°2025- 22 du 2 juillet 2025 sera proposée :

Type de dossier	Conditions financières (en€)
Régularisation de cotisations	71
Rétablissement de droits	71
Simulation de calcul	48
Retraite progressive	48
Liquidation de pension normale	48
Liquidation de pension d'invalidité	48
Liquidation de pension de réversion	48

La présentation convention a pour objet de définir les modalités administratives et financières qui lient la commune de Mons et le CDG31 dans le cadre de l'exercice de sa mission. Il est proposé au conseil municipal d'approver la convention en annexe et d'autoriser Madame le Maire à signer ladite convention.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

Article 1 :

D'approver la convention telle qu'annexée à la présente délibération.

Article 2 :

D'autoriser Madame le Maire à signer ladite convention ainsi que tous les documents afférents et de lui confier sa mise en œuvre.

VOTE : Unanimité

Fait à Mons, le 11/12/2025

Mickaël NICOLAS



Secrétaire de Séance

Véronique DOITTAU



Maire de Mons

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télerecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>